



académie
Nantes

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Maine-et-Loire

éducation
nationale



Dossier suivi par :
Olivier GROMY

Inspection Académique
Cité Administrative
15 bis, rue Dupetit-Thouars
49047 ANGERS cedex

Tél : 02 41 74 35 76
Télécopie : 02 41 74 35 22
ien.ash49@ac-nantes.fr



Angers, le 18 mars 2013

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale de Maine-et-Loire

Et

La directrice de la Maison Départementale des
Personnes Handicapées de Maine-et-Loire

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement du second degré
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et messieurs les enseignants
référents

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les membres des
RASED
S/C de Mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissements sociaux, médico-sociaux ou de
santé

- pour attribution

Monsieur VAULOUP, IEN-IO
Madame ROLLET, médecin conseil
Madame CATTEAU, assistante sociale
conseil

- pour information

Le décret n°2012-903 du 23 juillet 2012 relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportée aux élèves handicapés pose la notion « d'attention soutenue et continue » que peuvent requérir ces élèves. Pour faire suite à la parution de ce décret, un guide d'évaluation et d'aide à la décision a conjointement été élaboré par le ministère de l'éducation nationale (direction générale de l'enseignement scolaire, DGESCO) et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Ce guide s'appelle le **GEVA-Sco**. Son objectif est de mettre en place des supports communs d'observation, d'évaluation et d'élaboration des réponses qui puissent être utilisés par les MDPH, les services de l'éducation nationale et leurs partenaires dans le cadre d'un processus harmonisé, exploitable sur tout le territoire national.

Dans le département de Maine-et-Loire, deux nouveaux outils de recueil de données (GEVA-Sco « première demande » et GEVA-Sco « réexamen ») seront utilisés **à compter du 4 avril 2013**.

Ces outils permettent de faire partager à tous les partenaires des éléments d'observation de l'élève en situation scolaire du point de vue de ses activités d'apprentissage, de sa mobilité, de sa sécurité, des actes essentiels de la vie quotidienne ou encore de ses activités relationnelles et de sa vie sociale.

Ces nouveaux supports figurent en pièces jointes. Un livret d'accompagnement avec des indications pour renseigner un document GEVA-Sco est aussi joint à cet envoi.

L'ensemble de ces documents ainsi qu'un guide plus complet (*Manuel GEVA-Sco*) sont accessibles sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine-et-Loire à l'adresse suivante :

http://www.ia49.ac-nantes.fr/28169091/0/fiche_pagelibre/&RH=ASH49

Ces nouvelles procédures liées à une demande de compensation dans le cadre scolaire ont nécessité de réactualiser le « guide méthodologique de la MDPH ». La version de mars 2013 est mise en annexe.

Sur le site de direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine-et-Loire, il est également possible de télécharger plusieurs pièces constitutives des dossiers dont l'instruction relève de la compétence de la MDPH. Le « guide méthodologique de la MDPH » peut en effet être consulté à l'adresse suivante :

http://www.ia49.ac-nantes.fr/28169091/0/fiche_pagelibre/&RH=ASH49

Nous vous remercions de bien vouloir assurer la diffusion de ces informations auprès de l'ensemble des acteurs concernés. Les équipes de circonscription, les enseignants référents et les personnels de la MDPH veilleront à vous apporter l'aide nécessaire à la mise en place de ces nouvelles procédures.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de notre considération distinguée.

Luc LAUNAY



Le directeur académique

Catherine BOSSE



La directrice de la MDPH

Pièces jointes :

- 1 – Support « GEVA-Sco première demande ».
- 2 – Support « GEVA-Sco réexamen ».
- 3 – Livret d'accompagnement avec des indications pour renseigner un document GEVA-Sco.
- 4 - Guide méthodologique de la MDPH – version mars 2013.